

FORMULAIRE 54.2

Rapport au séquestre officiel concernant l'annulation présumée de la proposition de consommateur d'un débiteur consommateur qui est un failli (alinéa 66.31(4)c) de la Loi)

(Intitulé Formulaire 1)

1. Je soussigné, _____, de _____, administrateur de la proposition de consommateur de _____, débiteur consommateur qui est un failli, faite le _____, signale que la proposition de consommateur du débiteur est en défaut :

- pour un montant égal ou supérieur au montant de trois paiements (*si, selon les modalités de la proposition de consommateur, les paiements devaient être faits tous les mois ou plus fréquemment*); ou
- d'un paiement (*si, selon les modalités de la proposition de consommateur, les paiements devaient être faits moins fréquemment que tous les mois*).

(Donnez des précisions sur le défaut de paiement.)

2. Étant donné que la Cour _____ de _____ (province) en matière de faillite n'en a pas ordonné autrement et qu'aucune modification de la proposition de consommateur n'a été déposée antérieurement, la proposition de consommateur du débiteur consommateur qui est un failli est réputée être annulée en vertu du paragraphe 66.31(1) de la Loi à compter du _____.

3. Par suite de l'annulation présumée de la proposition de consommateur, le débiteur consommateur qui est un failli est réputé avoir fait dès lors une cession à la date de l'annulation présumée, en vertu de l'alinéa 66.31(4)a) de la Loi.

Daté le _____, à _____.

Syndic autorisé en insolvabilité

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tels qu'indiqués sur le formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.